

## **N° 2023-28- Décision du Président**

### **Convention de partenariat tripartite sur le financement de la carte vélo Haute Tarentaise**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** - De signer la convention annexée à la présente décision relative au financement tripartite de la carte vélo Haute Tarentaise.

**ARTICLE 2** - D'accepter et de consentir la convention.

**ARTICLE 3** : Le montant de la prestation s'élevant à 5 148 TTC, la CCHT s'engage à financer la prestation à hauteur de 66% soit pour cette opération, **3 397,96€ TTC**.

#### **ARTICLE 4**

L'office de tourisme de la Grande Plagne s'engage à financer la prestation à hauteur de 24% soit pour cette opération, **1 235,60€ TTC**.

#### **ARTICLE 5**

L'office de tourisme de Peisey-Vallandry s'engage à financer la prestation à hauteur de 10% soit pour cette opération, **514,84€ TTC**.

**ARTICLE 6** - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 1er juin 2023

**Yannick AMET**  
Président



---

# CONVENTION

---

## Convention de partenariat tripartite relative au financement de la carte vélo Haute Tarentaise

### ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

***D'une part***

### ET

L'office de tourisme de la Grande Plagne, représenté par son Directeur, Monsieur Rémy COUNIL,

***D'une part***

### ET

L'office de tourisme de Peisey-Vallandry, représenté par sa Directrice, Madame Nathalie GARCIA GAREL,

***D'une part***

### ► **PRÉAMBULE**

---

Dans le cadre d'une valorisation de la piste cyclable et de l'activité vélo de route, il a été convenu de créer une carte vélo destinée aux clientèles touristiques. En rapport avec la zone d'activité des clientèles cyclistes sur le territoire et le lieu d'implantation de la piste cyclable, il a paru pertinent de porter la création de cette carte vélo à une échelle allant de Aime jusqu'au Col de l'Iseran.

Il a été convenu de procéder à un co-financement entre la CCHT, l'office de tourisme de la Grande Plagne et l'office de tourisme de Peisey-Vallandry pour la réalisation de cette carte vélo. Il a été décidé que la part de financement de chaque partie soit proportionnelle à la taille de son territoire.

Le financement convenu est donc le suivant :

- 66% pour la CCHT
- 24% pour l'office de tourisme de la Grande Plagne
- 10% pour l'office de tourisme de Peisey-Vallandry

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

## ▶ **ARTICLE 1 – Prestation et prix**

---

Le prestataire retenu est Latitude Cartagène. Le coût de réalisation de la carte vélo est de **5 148,40€ TTC** (devis en annexe 1).

La CCHT s'occupe de la réalisation de la carte en accord avec les deux offices de tourisme.

## ▶ **ARTICLE 2 – Financement**

---

Les parties s'engagent à respecter leur participation financière telle que définie ci-dessous :

### **Pour la CCHT**

La CCHT s'engage à financer la prestation à hauteur de 66% soit pour cette opération, **3 397,96€ TTC**.

### **Pour l'office de tourisme de la Grande Plagne**

L'office de tourisme de la Grande Plagne s'engage à financer la prestation à hauteur de 24% soit pour cette opération, **1 235,60€ TTC**.

### **Pour l'office de tourisme de Peisey-Vallandry**

L'office de tourisme de Peisey-Vallandry s'engage à financer la prestation à hauteur de 10% soit pour cette opération, **514,84€ TTC**.

## ▶ **ARTICLE 3 – Impression**

---

Une commande groupée sera effectuée pour l'impression afin de réduire les coûts globaux. Chaque partie aura à charge ses impressions.

## ▶ **ARTICLE 4 – Facturation**

---

A l'issue de la prestation, la CCHT éditera une facture aux deux offices de tourisme concernés correspondant à la part de la participation tel que défini ci-dessus.

## ▶ **ARTICLE 5 – Litiges**

---

En cas de litiges, un accord à l'amiable sera recherché avant recours aux tribunaux. Le cas échéant, les tribunaux de la ville d'Albertville sont expressément reconnus compétents.

Fait en trois exemplaires originaux, destinés aux trois parties signataires

*L'office de tourisme de la Grande Plagne*

**Monsieur Rémy COUNIL,**

Directeur

A \_\_\_\_\_, le

*L'office de tourisme de Peisey-Vallandry*

**Madame Nathalie GARCIA GAREL,**

Directrice

A \_\_\_\_\_, le

*La Communauté de Communes de Haute Tarentaise*

**Monsieur Yannick AMET,**

Président

A \_\_\_\_\_, le



## ▶ ANNEXE 1 : Devis



### LATITUDE-CARTAGÈNE

184 Cours Lafayette

69003 Lyon

+33 4 72 10 19 19

<https://latitude-cartagene.com>

DEVIS N° D230431

Lyon, le 17/05/2023

Votre interlocuteur/trice :

**Raphaël GUILLAUD-BACHET**

☎ +33 4 72 10 19 13

✉ raphael.guillaud-bachet@latitude-cartagene.com

**CC HAUTE TARENTEISE, Thomas JOSSO**

Rue Célestin Freppaz

73700 SÉEZ

France

**OBJET : carte CYCLO**

	QTÉ	PRIX UNIT. HT	TAXES	TOTAL HT
<b>PRESTATION CARTOGRAPHIQUE : CARTE VÉLO</b>				
<b>Création d'une carte vélo du territoire CC Haute Tarentaise + versant d'Aime sur le territoire des GRANDES PLAGNE.</b>	1,00	1 900,00	TVA 5,5%	<b>1 900,00 €</b>
Format : 600 x 420 mm . Échelle : 120 000ème environ				
Pliage : 1 pli central, 5 plis accordéon				
- Fond de carte identique à la carte touristique:				
Vélo : Tracés GPX fournis (22 circuits +ou- 2 en plus) par vos soins et classement par thématique? Difficultés? choix à valider en début de projet				
VTT : pictogramme de situation des Bike Park sur le territoire (localisation fournis par vos soins au format SIG shp ou xls).				
<b>PROFILS</b>				
<b>Création de profils en long pour les 22 circuits</b>	22,00	40,00	TVA 5,5%	<b>880,00 €</b>
<b>PRESTATION GRAPHIQUE</b>				
<b>Mise en page du document recto/verso :</b>	1,00	2 100,00	TVA 5,5%	<b>2 100,00 €</b>
- Création Couv'/dos de couv'				
- création d'encarts et des 22 (+/- 2) petits encarts circuits				
Photos, textes, logos, et autres éléments de mise en page (charte graphique, flyer,...) fournis par vos soins				

<b>Montant HT</b>	<b>4 880,00 €</b>
TVA 5.5%	268,40 €
<b>Total TTC</b>	<b>5 148,40 €</b>

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :**

- Ce devis est valable 2 mois à compter de sa date d'émission (hors devis d'impression). En raison de la fluctuation des prix, un avenant aux devis d'impression pourra être transmis à la fin du projet et en amont du lancement en fabrication.
- La prestation attendue pourra être lancée à réception d'un bon de commande en bonne et due forme. Il doit émaner du responsable du règlement et doit être transmis à l'adresse mail indiquée sur le devis.
- Toute demande complémentaire, non conforme au cahier des charges initial, fera l'objet d'un devis supplémentaire.
- Nous nous réservons la propriété des marchandises, même livrées, jusqu'à leur paiement intégral.

**CONDITIONS DE PAIEMENT : 30 jours fin de mois**